



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel en 2021 d'un montant de 832 510,70 € (chapitre 012) sont plus importantes que les charges personnel 2020. Cela s'explique en partie par le renfort en personnel d'entretien pour les écoles afin de respecter le protocole COVID mais aussi l'embauche à compter du mois d'octobre d'un agent supplémentaire (0,5 ETP) suite à la reprise en interne de la gestion de l'agence postale communale. Les charges de personnel représentent 46,67% des charges totales de fonctionnement. Elles sont atténuées par le chapitre 013 qui comprend les remboursements de charges personnel (15 270,80€). Si l'on tient compte de ces atténuations de charges, les dépenses de personnel représentent 45,82 % des charges de fonctionnement.

Les charges à caractères générales (chapitre 011) ont augmenté de 10,60 % en 2021 par rapport à l'année 2020. Cette hausse s'explique notamment par des dépenses supplémentaires de denrées alimentaires, par des coûts en énergie plus élevés et surtout par une nouvelle charge à rembourser auprès de la Communauté Urbaine du Havre pour l'instruction des actes d'urbanisme et la taxe d'ordures ménagères.

Au niveau des recettes de fonctionnement, l'on note une forte augmentation due :

- Produits des services : plus de recettes en cantine et en garderie puisque le fonctionnement a été sur un an complet (moins en 2020 dû au confinement lié au COVID)

- Remboursement de la Communauté urbaine du Havre pour l'entretien des espaces communautaires par des agents communaux
- Impôts et taxes : augmentation des contributions directes due au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation

Cependant, il faut noter :

- Dotations et participations : diminution importante de ces recettes « Dotation globale de fonctionnement + dotation de solidarité rurale » (-56 338 €) et fin de la perception de la « dotation nationale de péréquation » due au changement d'intercommunalité (passage à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)

INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, en 2021, ont été principalement réalisés les travaux de réhabilitation de la salle St Henri et du Centre Médico-Social.

En recettes d'investissement, perception :

- de subventions liées aux dépenses d'investissement (1^{er} acompte réhabilitation Salle St Henri, Centre Médico-Social ainsi qu'au remplacement de la clôture Guillard) et attribuées par l'Etat et le Département
- de la vente du presbytère à l'association Diocésaine pour un montant de 270 000 euros.
- D'une somme de 55 044,90 euros d'un remboursement exceptionnel de FCTVA

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES

Le budget annexe zone d'activités se voit clos au 31/12/2021 suite au transfert de compétence par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Seules des écritures de clôture ont été effectuées.